

8 ans de garantie supplémentaire sur votre frigo ou congélateur Liebherr

À l'achat d'un frigo ou congélateur Liebherr, vous recevrez une extension de garantie de 8 ans, au-delà de la période standard de 2 ans. Ci-dessous est expliqué ce que vous devez faire pour profiter de cette extension.

Promotion :

Recevez 8 ans de garantie supplémentaire sur votre frigo ou congélateur Liebherr.

Durée :

À partir du 1er février 2026. Enregistrez votre produit dans les 6 mois suivant l'achat pour bénéficier de cette promotion.

Ce dont vous avez besoin :

- La facture ou la preuve d'achat
- Le numéro de série du produit

Comment bénéficier de cette extension de garantie ?

1. À partir du 1er février 2026, achetez l'un des frigos ou congélateurs Liebherr ci-dessous via Coolblue.
2. Allez sur le site promotionnel de Liebherr et remplissez le formulaire d'inscription : <https://www.liebherr.com/fr-be/refrigerateurs-congelandeurs/enregistrement-couverture-supplementaire-4942510>.
3. Enregistrez votre produit dans les 6 mois suivant l'achat.

Validité :

- Cette promotion est valable en Belgique.
- **Attention** : cette promotion ne concerne pas les produits Deuxième Chance.